



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture du site de Nestlé à Noisiel

Question écrite n° 4426

Texte de la question

Mme Stéphanie Do alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur la fermeture du site de Noisiel du groupe Nestlé France. Le groupe Nestlé France a en effet annoncé le déménagement de son site de Noisiel pour le quatrième trimestre de 2019. Ce site emploie 1 800 salariés à Noisiel et Emerainville, deux communes de la 10^e circonscription de Seine-et-Marne. Le groupe Nestlé est l'un des principaux contribuables (CFE = 588 953 euros et CVAE = 288 606 euros) de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne. La fermeture de ce site aura un impact humain important au détriment des salariés du groupe Nestlé France. De plus, elle aura des conséquences lourdes sur le volume de l'emploi sur le territoire et donc sur son attractivité. Cette fermeture interroge, de ce fait, l'avenir de ce territoire, en particulier dans le cadre de la construction du Grand Paris pour lequel il est stratégique. Elle lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'il envisage de mettre en place pour que ce déménagement ne pénalise pas le territoire sur le plan financier, économique et social.

Texte de la réponse

Le groupe Nestlé a décidé de regrouper en 2020 ses sièges sociaux, actuellement dispersés sur 7 sites en Ile-de-France, sur un site unique à proximité de Paris. Ce projet a notamment pour objectif de créer un pôle d'expertise « alimentation et bien-être ». Le déménagement concernera 2 500 salariés au total pour le groupe Nestlé. Le siège historique de Nestlé France, installé depuis 1995 dans l'ancienne chocolaterie Menier, à Noisiel en Seine-et-Marne, fait partie des établissements concernés. 1 300 salariés y travaillent actuellement, même s'ils ne sont qu'une minorité à résider dans la commune ou à proximité. Le site de Noisiel présente un intérêt majeur pour le territoire. De grande dimension, il présente de nombreux atouts. En particulier, il se situe à proximité des gares du Grand Paris ainsi que des futurs aménagements réalisés en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Propriété de Nestlé, les bâtiments de l'ancienne chocolaterie Menier sont, par ailleurs, classés monuments historiques. L'État est très vigilant sur cette opération. Il veillera à son impact sur l'emploi local et sur les salariés et il est particulièrement attaché à la qualité du dialogue social. Le groupe Nestlé s'est engagé à associer les pouvoirs publics, tout au long de la procédure de regroupement géographique, qui devrait durer 2 ans. La préfète de Seine-et-Marne est en contact avec la direction de Nestlé France, ainsi que Monsieur le maire de Noisiel. L'avenir de ce site devra être déterminé en s'appuyant sur les propositions de repreneurs et les objectifs visés par les collectivités concernées. Le cas échéant, une mixité d'activités économiques, culturelles, de services ou éventuellement de logements pourrait être envisagée. Plusieurs repreneurs se sont d'ores et déjà manifestés. Bien que la reconversion du site demeure sous la responsabilité première de son propriétaire, les services de l'État seront vigilants pour que ce processus aboutisse rapidement à des solutions adaptées aux besoins du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Do](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4426

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2018](#), page 125

Réponse publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2116